

Image not found or type unknown



## demande de pieces de l'avocat adverse

Par **gerflo**, le **18/06/2009** à **22:57**

Bonjour, je suis caution de la location de ma fille. A ce titre je suis passé en jugement (a tort) et j'ai fait opposition de ce jugement. Devant passer prochainement devant le tribunal d'instance, l'avocat de la partie adverse m'a demandé par LRAR de lui transmettre les pièces sur lesquelles je m'appuie pour mon opposition, est-ce que j'ai le droit de refuser, ou bien dois-je lui transmettre ces documents parce que c'est la loi?  
merci de me répondre c'est urgent.